



LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE



DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2013 à 9 H 00

Casino de Lons-le-Saunier – 795, Boulevard de l'Europe – 39000 LONS-LE-SAUNIER

Le Dimanche 3 Novembre 2013, à 9 Heures, les sociétés de tir de Franche-Comté se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au Casino de Lons-le-Saunier – 795, Boulevard de l'Europe 39000 LONS-LE-SAUNIER

Les convocations écrites ont été régulièrement adressées à chaque société par courrier en date du 3 Octobre 2013.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président ouvre les débats de l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et il donne lecture de la liste des personnalités invitées :

Mme DUFAY Marie-Guite - Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté (excusée)

M. VUILLERMOZ Denis - Vice-Président du Conseil Régional F-C – Chargé des Sports et du Tourisme (excusé)

M. PERNY Christophe - Président du Conseil Général du Jura (n'a pas répondu à l'invitation)

M. PELLISSARD Jacques – Député-Maire de Lons-le-Saunier (excusé)

Mme OLBINSKI Sophie - Adjointe au Maire de Lons-le-Saunier – Chargée des Sports (présente)

M. VERNET Jean-Marie - Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté (excusé)

M. AZEMA Claude - Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Jura (n'a pas répondu à l'invitation)

Mme DEGUILHEM Fabienne - Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (excusée)

Mme PAQUET Annick - Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes du Jura (excusée)

Le Président donne la parole à Mme OLBINSKI, Adjointe au Maire de Lons-le-Saunier chargée des Sports, qui renouvelle à l'Assemblée les excuses de M. PELLISSARD, Député-Maire de Lons-le-Saunier pour son absence.

Après avoir mis l'accent sur la diversité des disciplines pratiquées au sein de la Ligue Régionale et le dynamisme de notre pratique sportive tel qu'il ressort de la lecture de l'évolution du nombre des licenciés, Mme OLBINSKI félicite la Ligue pour son action de promotion du tir en général et auprès des jeunes, en particulier et elle remercie l'ensemble des bénévoles des clubs pour le travail fourni. Ces résultats et ces actions s'inscrivent dans le même cadre que la politique sportive de la Ville de Lons-le-Saunier, notamment au travers des critères d'attribution des subventions basés exclusivement sur le développement du sport auprès des jeunes, le dynamisme et la transparence. Elle adresse ses félicitations à la Société de Tir du Jura, à son Président, M. Bernard BANDERIER, et à l'ensemble de ses dirigeants et licenciés pour leur engagement en insistant sur l'excellence des relations entre le club et la Ville, notamment dans l'étude et la réalisation des projets d'équipements en cours. Mme OLBINSKI clôt son intervention en souhaitant la plus grande réussite sportive à l'ensemble des licenciés pour la saison qui commence.

Le Président remercie Mme OLBINSKI pour son intervention et lui remet, pour la Ville de Lons-le-Saunier, la médaille d'honneur de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président donne la parole à Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, pour procéder à l'appel des sociétés. Au terme de cet appel et du pointage de la liste des 52 sociétés qui composent la Ligue Régionale, il apparaît, à la lecture de la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, que **14** d'entre elles sont absentes ou non valablement représentées, que **6** d'entre elles ne sont, également, pas à jour des cotisations Club et Présidents et que **4** sociétés sont valablement excusées. En conséquence, le nombre de sociétés présentes ou représentées s'élève à **34**.

Le quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous :

- 1** - Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente
- 2** - Nomination des assesseurs
- 3** - Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2013-2014
- 4** - Rapport moral du Président
- 5** - Rapport financier du Trésorier et Rapport de vérificateurs aux comptes
- 6** - Désignation des représentants Ligue à l'A.G. Fédérale
- 7** - Rapport des commissions
- 8** - Questions diverses

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée si quelqu'un s'oppose au principe d'un vote à mains levées pour l'approbation des différents rapports et comptes-rendus – Réponse négative à l'unanimité des personnes présentes.

1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2012

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 Novembre 2012, précédemment communiqué à l'ensemble des sociétés, est adopté en l'état à l'unanimité des présents.

2 - Nomination des assesseurs

Madame Marie-Françoise BRUN et Monsieur Georges MOURAND sont désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité d'assesseurs pour surveiller le bon déroulement de l'Assemblée Générale et des éventuelles opérations de vote.

3 - Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2013-2014

A la demande du Président, deux vérificateurs aux comptes doivent être désignés pour la saison 2013-2014. Monsieur Georges MOURAND, qui assumait cette tâche pour la saison 2012-2013, se représente et Madame Marie-Françoise BRUN se présente en remplacement de Madame Lucie VETTORETTI. Ces deux candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée et adoptées à l'unanimité.

4 - Rapport moral du Président

Comme chaque année, nous voici réunis pour l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté. Volontairement, mon propos sera plus concis que les autres années, car les questions diverses qui m'ont été adressées devraient avoir besoin de temps pour être débattues.

Je remercie tous les présidents des clubs qui, présents ou représentés aujourd'hui, nous permettent de tenir cette assemblée qui marque la fin de l'année sportive 2012-2013. Vous êtes très nombreux, et cela confirme l'intérêt que vous portez à cette journée.

Je remercie également les personnalités présentes qui nous font l'honneur de leur présence dans les salons du Casino de Lons le Saunier.

Merci à Mme OLBINSKI, maire-adjoint de Lons le Saunier, représentant M. PELLISSARD

Nous commencerons par évoquer la mémoire de toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés au cours de la saison sportive écoulée. Que leurs familles, proches et amis soient assurés que nous partageons la peine qui les a marqués si profondément. Levons-nous, et respectons une minute de silence en leur mémoire..... Merci..

De même, nous devons avoir une pensée pour tous les licenciés ou leurs parents, qui affrontent la maladie. Souhaitons-leur un prompt rétablissement.

Pour revenir à des informations plus joyeuses, permettez-moi de vous communiquer la liste des derniers mérites fédéraux. 5 récipiendaires ont été récompensés pour leurs nombreuses années de bénévolat en recevant le mérite de bronze : soit le grade de Chevalier. Il s'agit de Mme RIVIERES Corine (les 4 Cibles à Plancher-Bas), et de Mrs DUFLADE Michel (S.T. Audincourt), HINTZY Michel (C.T. Exincourt), HOWALD Denis (T.S. Haut Jura) et KLOPFENSTEIN Daniel (S.R. Dellois)..... Merci de les applaudir chaleureusement.

La saison écoulée a permis à notre ligue de voir encore une progression dans le nombre de licenciés. Il y avait 3675 licences enregistrées dans ITAC au 31 Août 2013, soit 7 % de plus qu'à la fin de la saison 2011-2012 (3425 licences pour mémoire). Bravo à tous les clubs qui ont permis de battre un nouveau record. Et il devrait encore être dépassé cette saison, car depuis le 1^{er} septembre 2013, 3160 licences ont déjà été validées. Le logiciel ITAC remplit toutes les missions pour lesquelles il a été développé, et les clubs qui s'en servent quotidiennement apprécient les services qui leurs sont rendus par ce très bel outil. Bien évidemment, j'encourage tous les clubs qui ne l'ont pas encore adopté à le faire pour la prochaine saison

Cette progression du nombre de licenciés a permis à la Fédération Française de Tir d'atteindre le nombre remarquable de 164 554 membres au 31 Août 2013. Tout cela a été bénéfique pour les finances fédérales, dont le rétablissement a été plus rapide que prévu.

Certaines personnes m'ont posé des questions diverses concernant le plan de développement de la Ligue Régionale pour l'olympiade en cours. Nous les évoquerons ultérieurement.

Tout ce que je tenais à vous dire dans l'immédiat, c'est que la priorité actuelle de notre comité directeur est l'organisation du championnat de France 10m à Besançon dont voici l'adresse (<http://besancon-indoor.fr/>) du site Internet développé spécialement pour cet événement de grande envergure.

Le Comité d'Organisation Local, qui regroupe la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté, le Comité Départemental de tir du Doubs et la Société de Tir de Besançon, est présidé par Michel Petetin.

Il a su s'entourer de spécialistes qui devraient permettre à la 37^{ème} édition de ce championnat de France de briller et marquer les esprits des compétiteurs venus de la France entière.

Depuis quelques semaines, des réunions sont organisées chaque lundi soir afin d'évoquer un thème bien précis : l'hébergement, les tee-shirts et autres produits dérivés, etc...

Un appel aux bénévoles sera bientôt lancé, et je ne doute pas une seconde que nombre de licenciés d'autres clubs voudront donner un peu de leur temps et passer une demi-journée au parc Micropolis à Besançon.

Je vous donne donc rendez-vous à Besançon du 3 au 8 février 2014, n'hésitez pas à faire le déplacement pour assister au plus grand événement organisé en Franche-Comté depuis très longtemps. Pour mémoire, le dernier championnat de France adultes avait eu lieu à Pontarlier en 1964, il y a 50 ans tout juste. Je fais le vœu que nous n'attendrons pas aussi longtemps pour organiser le prochain.

À part ce championnat local, la saison sportive en cours entraînera nos compétiteurs loin de leurs domiciles. Je les félicite pour les sacrifices financiers qu'ils consentent afin de faire briller les couleurs régionales sur de nombreux podiums. N'oubliez pas d'adresser au trésorier général un état détaillé des tireurs de vos associations qui ont fait le déplacement dans les 15 jours qui suivent les championnats. Cela vous permettra de toucher rapidement les aides prévues. Roland Keller devrait vous rappeler les points importants concernant la trésorerie dans quelques minutes.

Je vous informe que la F.F.Tir et la Commission nationale sportive des Écoles de Tir mettent à disposition des présidents de clubs et des entraîneurs des structures Écoles de Tir une plaquette de promotion, sous la forme d'un triptyque à télécharger.

Deux versions sont disponibles en téléchargement :

- [Une version bureautique pour imprimer sur les imprimantes personnelles \(pages avec un liseré blanc sur les bords ; possibilités selon les machines d'imprimer en recto/verso à 100%\).](#)
- [Une version imprimeur en haute définition \(fichier PDF à 300 DPI, avec traits de coupe\).](#)

Vous trouverez toutes les informations en consultant la page : http://www.fftir.fr/fr/triptyque_ecoles_de_tir.

La Ligue va procéder à un recensement des boîtiers de commande des cibles qui doivent être mis à jour ou remplacés afin de respecter les nouveaux temps de tir. Dans les jours prochains, vous recevrez un mail (ou un courrier papier) de la part de Pierre Vivier, secrétaire général de la ligue. Je vous remercie de bien vouloir y répondre dans les plus brefs délais.

En fonction du nombre de boîtiers à acheter, le comité directeur sera appelé à statuer sur le versement d'une aide éventuelle aux clubs concernés.

Quant aux armes soumises à détention, je vous rappelle que la nouvelle réglementation est entrée en vigueur au début de septembre. N'hésitez pas à me communiquer tous les problèmes que vous rencontrez avec les préfetures, cela me permettra d'en informer la fédération le plus rapidement possible. Des ajustements sont toujours possibles, mais il faut que cela redescende du ministère de l'Intérieur pour que cela soit suivi d'effets.

Je vais maintenant vous présenter la liste des sportifs de haut-niveau et les espoirs que comptait notre ligue pour la saison écoulée.

AUGER Gaël	Société de Tir Sportif du Haut-Jura (39)	CADET GARCON	PISTOLET	ESPOIR
BESSOT Pierre	Société de Tir de PONTARLIER (25)	JUNIOR GARCON	CARABINE	JEUNE
CALMELET Marine	Ball-Trap Club Jurassien (39)	JUNIOR FILLE	PLATEAUX FOSSE OLYMPIQUE	ESPOIR
CLAMENS Stéphane	Ball-Trap Club Jurassien (39)	SENIOR 1	PLATEAUX FOSSE OLYMPIQUE	ELITE
DOUVILLE Romain	Tir Sportif de MONTGESOYE (25)	SENIOR 1	PLATEAUX SKEET OLYMPIQUE	JEUNE
DUVAL Aurélie	Société de Tir d'AUDINCOURT (25)	JUNIOR FILLE	CARABINE	JEUNE
EMONIN Mickaël	Tir Sportif de MONTGESOYE (25)	CADET GARCON	PLATEAUX SKEET OLYMPIQUE	ESPOIR
EVESQUE Émilie	Société de Tir de PONTARLIER (25)	DAME 1	CARABINE	SENIOR
GAILLARD Kévin	Ball-Trap Club Jurassien (39)	JUNIOR GARCON	PLATEAUX FOSSE OLYMPIQUE	JEUNE
GIGON Marie-Laure	Association de Tir du Plateau de MAÏCHE (25)	DAME 1	CARABINE	SENIOR
MARTIN Charlotte	U.S.P.V. PONT DE ROIDE (25)	JUNIOR FILLE	PISTOLET	JEUNE
MONNIER Jérémy	Société de Tir de PONTARLIER (25)	SENIOR 1	CARABINE	SENIOR
SANSEIGNE Marie	Club Sportif et Artistique de la Garnison de VALDAHON (25)	JUNIOR FILLE	CARABINE	JEUNE
SECULA Vincent	Ball-Trap Club Jurassien (39)	JUNIOR GARCON	PLATEAUX FOSSE OLYMPIQUE	ESPOIR
TACHIN Vincent	Ball-Trap Club Jurassien (39)	SENIOR 1	PLATEAUX FOSSE OLYMPIQUE	JEUNE

Je me permets de raviver votre mémoire en vous précisant que les médailles individuelles et par équipe permettent à ces tireurs de percevoir une prime, et je remercie les dirigeants de leurs clubs respectifs de m'envoyer le plus tôt possible les résultats "remarquables" afin que je puisse demander au trésorier général d'établir les chèques correspondants. Je vous annonce également la création de la Société de tir Saint-Vitois qui a rejoint notre ligue. Grâce à l'énergie exceptionnelle de son président, du comité directeur et de tous les membres actifs, un stand indoor pour la pratique du tir à 25m (ou presque) et un club-house des plus confortables ont vu le jour. Un projet de stand 300m est en bonne voie, et je souhaite la bienvenue à cette nouvelle association dynamique.

Je vous remercie de votre attention.

Le présent rapport moral est alors soumis au vote de l'Assemblée et approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

5 - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes **(Documents annexés au présent procès-verbal)**

Le Président donne la parole à M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, et à M. Michel HINTZY, Trésorier Général adjoint de la Ligue, qui procèdent à la lecture exhaustive des données et informations comptables relatives à la gestion de l'exercice 2012-2013

Pour l'exercice concerné, le montant des produits (produits d'exploitation + produits financiers) s'élève à 141 873 € et le montant des charges s'établit à 95 776,46 € ce qui laisse apparaître un excédent de 46 096,54 €.

Au terme de cet exposé, Mme Lucie VETTORETTI qui a procédé, avec M. Georges MOURAND, à la vérification des comptes, donne lecture du rapport établi à l'issue de leur mission de contrôle. Ce rapport souligne la parfaite tenue des comptes et l'absence d'irrégularités dans les documents qui leur ont été présentés. En conséquence, ils proposent que l'Assemblée Générale donne quitus aux Trésoriers pour la gestion de l'exercice écoulé.

M. Roland KELLER donne lecture de l'attestation établie par le Cabinet d'Expertise Comptable GRANDGUILLAUME à Belfort qui confirme la parfaite régularité des comptes pour la période du 1^o Septembre 2012 au 31 Août 2013.

Au vu des éléments exposés par Mrs KELLER et HINTZY et des rapports de vérification présentés à l'Assemblée, le bilan financier est adopté à l'unanimité et quitus est donné aux Trésoriers pour l'exercice clos.

Roland KELLER donne lecture du budget prévisionnel pour la saison 2013-2014. Ce budget est soumis au vote de l'Assemblée et approuvé à l'unanimité

6 - Désignation des représentants Ligue à l'A.G. Fédérale

L'Assemblée Générale procède à la désignation des Représentants de la Ligue et de leurs suppléants pour l'Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera les 25 et 26 Janvier 2014.

Sont candidats au titre de Délégués et désignés à l'unanimité (moins 2 abstentions) :

M. Jean VIEILLE-PETIT
M. Roland KELLER

Sont candidats au titre de Suppléants et désignés à l'unanimité (moins 2 abstentions) :

M. Jacques LAUNAY
M. Daniel BRUN

7 - Rapport des commissions

7-1 - Commission Arbitrage

Le Président déplore le nombre important d'arbitres n'ayant pas suivi de stage de recyclage et rappelle la nécessité de disposer d'un panel d'arbitres suffisant pour couvrir sans difficulté tous les besoins.

Pour la saison 2012-2013, l'augmentation importante des frais d'arbitrage, pris en charge par la Ligue, est principalement due au faible nombre d'arbitres disponibles et aux longs et multiples déplacements des arbitres restant pour officier dans les différentes compétitions.

Le Comité Départemental du Doubs a décidé de n'attribuer les compétitions, à compter de cette saison 2013-2014, qu'aux seuls clubs disposant d'arbitres parmi leurs licenciés. Pour sa part, si la situation ne s'améliorait pas rapidement, la Ligue pourrait appliquer la même règle dans un avenir proche. Cette règle est, du reste, appliquée dans de nombreux sports.

L'amélioration de la situation passe, d'une part, par le recyclage et l'investissement personnel des arbitres existants et, d'autre part, par la formation de nouveaux arbitres motivés et disponibles pour couvrir les besoins en compétitions et pour assurer le nécessaire renouvellement des effectifs. Des formations sont d'ores et déjà prévues par la Ligue pour le recrutement (16 à 17 candidats à ce jour) et les recyclages.

Le Président donne la parole à Jean-Claude DIRAND, Responsable Régional de l'Arbitrage, qui adresse, en tout premier lieu, ses remerciements à tous les arbitres qui se sont investis dans toutes les compétitions au cours de la saison passée et à Marie-Françoise BRUN, chargée du secrétariat de la Commission Régionale d'Arbitrage, pour le travail particulièrement important qu'elle a réalisé tout au long de la saison. Il déplore, à son tour, la situation actuelle et insiste sur ce faible nombre d'arbitres disponibles qui pose d'énormes problèmes pour assurer le contrôle des compétitions officielles.

Il rappelle que les résultats d'une compétition officielle qualificative ne peuvent être validés que par un arbitre recyclé.

Un recyclage a été récemment mis en place pour les 64 arbitres de Franche-Comté mais seuls 25 d'entre eux ont participé à ce recyclage et sont réellement aptes à arbitrer.

Jean-Claude DIRAND met également l'accent sur l'incorrection de certains arbitres qui ne répondent même pas aux courriers, convocations et invitations envoyés par Marie-Françoise BRUN.

Avant de terminer son intervention, Jean-Claude DIRAND regrette que les arbitres de Franche-Comté ne se soient pas mobilisés pour officier à l'occasion du Championnat de France Indoor qui se déroulera à Besançon en Février 2014. Malgré ses demandes insistantes, il n'a pu mobiliser, pour cette occasion, que 9 arbitres en tout et pour tout et a dû s'en excuser auprès du Responsable National d'Arbitrage à la F.F.Tir. Cette faible mobilisation pourrait avoir des conséquences sur d'éventuelles convocations d'arbitres francs-comtois pour des championnats de France ultérieurs.

-2 - Commission Gestion Sportive

Marc-Olivier FONTAINE donne lecture du bilan sportif préparé par Fernand PACHECO, Responsable de la Commission Régionale de Gestion Sportive. Ce rapport présente la synthèse des participations aux différents championnats régionaux et des podiums obtenus aux divers championnats de France.

Le bilan sportif, tel que présenté à l'Assemblée Générale, est annexé au présent procès-verbal

7-3 - Commission Formation et Détection

Serge SUIF, Responsable Formation de la Ligue, présente le bilan des formations classiques (Animateur et Initiateurs) et des formations spécifiques (habilitations à l'utilisation des stations de gonflage) - Tableaux joints en annexe.

Concernant le nouveau dispositif de formation d'Animateur et d'Initiateur, il indique que le Livret de Formation sera toujours distribué mais qu'il ne servira plus que de base documentaire. Les formations en elles-mêmes ne se dérouleront plus comme précédemment sur des week-ends entiers, ce qui pouvait rebuter certains candidats potentiels, mais en alternance avec tutorat au sein des clubs. Après une journée ou demi-journée de formation basique, en début de cursus, les formations s'étaleront sur l'ensemble de la saison et s'effectueront sous le contrôle d'un tuteur. A défaut d'un tuteur désigné au sein des clubs, celui-ci sera désigné par l'Equipe Technique Régionale. Les cycles de validation des Cibles Couleurs sont désormais intégrés dans les formations par alternance des Animateurs (Cibles Blanches et Jaunes) et des Initiateurs (Cibles Oranges et Vertes).

Concernant les Cibles Couleurs, La Ligue de Franche-Comté se classe en 4^e position nationale en terme de rapport entre le nombre de licenciés et le nombre de validations de Cibles Couleurs, ce qui atteste du dynamisme de la formation au sein de la Ligue

2 Ligues Régionales (Alsace et Franche-Comté) ont, d'ores et déjà, adopté le dispositif de formation par alternance mis en place par la F.F.Tir à la demande du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Une session d'information sur cette formation par alternance et sur le tutorat est prévue début 2014 sur un week-end à Strasbourg et elle concernera tous les Initiateurs, Brevetés Fédéraux et Brevetés d'Etat susceptibles de participer, dans les clubs, à ces cursus de formation par alternance.

les sessions de recyclage d'Animateurs et d'Initiateurs se tiendront au sein de la Ligue sur la période Fin Février-Fin Mars.

Michel PETETIN, Responsable Entraînements de la Ligue, présente le bilan des entraînements "Jeunes" et les tableaux descriptifs des tireurs sélectionnés sur la base de leurs résultats de l'année précédente pour participer aux 4 stages à 10 M et aux 3 stages 25 et 50 M organisés par la Ligue au cours de cette saison 2012-2013. - Tableaux joints en annexe.

Les jeunes tireurs peuvent également être intégrés à ces sessions d'entraînement sur signalement de leur club. Les entraînements étaient assurés par Jérémy MONNIER pour la Carabine et par Gilles BAUDIN pour le Pistolet. Pour la saison 2013-2014, les entraînements seront dirigés par Serge SUIF pour la Carabine et par Gilles BAUDIN et Olivier THEULIN pour le Pistolet.

En complément de ces entraînements, la Ligue emmène les meilleurs Jeunes qui ont participé à ces stages et aux tours locaux du Circuit National ISSF (Besançon et Pontarlier) sur 2 tours hors-région de ce Circuit National (Reims et Sens). Ces participations complémentaires peuvent leur permettre d'être classés au plan national et d'intégrer, éventuellement, des stages nationaux ou d'Equipes de France. Cette année, Gaël AUGER (T.S Haut-Jura – Pistolet) et Lilian MARTELLO (S.T Besançon – Carabine) ont intégré le groupe des Cadets Nationaux.

Le Président remercie les Responsables de commissions pour leurs bilans et l'ensemble du travail accompli tout au long de la saison écoulée.

8 – Questions diverses

8-1 – Question écrite de M. Denis DEMARCY (Président du C.T Fort La Chaux)

" Au vu des documents lus, il semblerait que le Comité Directeur de la F.F.Tir souhaiterait faire voter, en Janvier prochain, une augmentation de 10 € sur la part fédérale des licences afin de réaliser ou, plutôt de faire réaliser des travaux ou autres aménagements sur le site de Châteauroux. Serait-il possible de faire apparaître cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue de Franche-Comté afin que les Présidents de clubs puissent exprimer, soit leur accord, soit leur désaccord pour cette augmentation et cela pourrait être fait, soit par un vote, soit par une motion à remettre aux délégués porteurs de voix à l'Assemblée Générale Fédérale "

Le Président indique qu'à ce jour, rien n'a été officiellement décidé, ni option définitive, ni achat, ni bail signé, dans l'attente de la libération officielle des bâtiments, du désamiantage et déminage des terrains, de la sécurisation définitive du site et de la mise aux normes de l'assainissement et de l'alimentation électrique.

Il explique que la F.F.Tir a voulu profiter de l'opportunité de la mise en vente de ce site par la Communauté de Communes de Châteauroux pour développer un projet, en parallèle avec les divers autres projets initiés sur ce site (bâtiments industriels, lycée professionnel, etc...). Une promesse de vente a été, du reste, déjà signée sur décision du Comité Directeur Fédéral car, même en cas de non-réalisation du projet de stand, le terrain pourra être facilement revendu à un prix au moins égal au prix d'achat.

Par ailleurs, suite à la visite effectuée sur le site, la F.F.Tir a, d'ores et déjà, pris en charge certaines dépenses de sécurisation sur la partie potentiellement acquise ultérieurement.

Intervention de M. Georges MOURAND (Président de la S.T Hérimoncourt)

M. MOURAND s'étonne que la F.F.Tir prenne en charge la sécurisation du site sans avoir signé de bail ou d'acte officiel quelconque. Par ailleurs, il demande si la situation financière de la F.F.Tir est, à ce jour, suffisamment consolidée pour mettre en œuvre un projet de cette ampleur.

Le Président lui indique qu'il était urgent de procéder à la sécurisation du site afin d'éviter tout risque de dégradation des bâtiments, d'implantation illicite ou d'utilisation sauvage des lieux.

Concernant le financement, il précise qu'un cabinet d'experts a été mandaté par la F.F.Tir pour chiffrer le coût précis du projet et affiner l'estimation effectuée en interne qui se situe sur une fourchette large de 15 à 20 M d'euros.

Les fonds propres de la F.F.Tir ne permettant pas, à ce jour, la prise en charge totale du projet et le délai nécessaire à la provision des sommes indispensables au financement du projet se révélant trop longs, le recours à l'emprunt est envisagé à hauteur de 15 à 20 M d'euros.

La charge de l'emprunt et le coût annuel du fonctionnement pour la période de remboursement pourrait alors être assuré par une augmentation de la part fédérale du prix des licences autour de deux options :

* 1° option : Augmentation de 10 € sans rétrocession aux Ligues

2° option : Augmentation de 12 à 13 € avec rétrocession aux Ligues à hauteur de 20 %

Intervention de M. Bernard BANDERIER (Président de la S.T J Lons-le-Saunier)

M. BANDERIER exprime son scepticisme quant à l'utilité de l'implantation d'un stand de cette ampleur sur le site choisi et s'interroge sur l'estimation faite du coût global du projet.

La somme de 20 M d'euros lui paraît bien faible en raison du coût probable des études et travaux nécessaires pour se conformer aux diverses normes sonores, sismiques et techniques imposées en la matière, notamment par les Directions Départementales des Territoires. Le coût total du projet risque, à ses yeux d'atteindre le double de cette somme, ce qui rendrait largement insuffisante l'augmentation prévue du prix des licences. En cas d'augmentation qu'ils jugeraient excessive, les clubs seraient alors tentés d'éditer eux-mêmes leurs licences "loisirs", de souscrire une assurance pour leurs licenciés non-détenteurs d'armes, ce qui diminuerait le nombre de licences fédérales et altérerait gravement la capacité financière de la F.F.Tir à absorber le financement de ce projet qui lui paraît pharaonique en terme d'investissement initial de coût de fonctionnement.

Le Président lui précise que le cabinet d'experts a été mandaté pour étudier le dossier sous tous ses aspects et pour chiffrer l'ensemble des études, travaux et mises aux normes. La décision ne sera prise qu'après publication analyse détaillée du rapport d'expertise. Concernant l'utilisation ultérieure, le Président fait part de la volonté affirmée de la F.F.Tir de ne pas programmer l'organisation de tous les championnats de France sur ce site. Les autres sites potentiels restent concurrentiels dans l'organisation des championnats (Bordeaux, Montluçon, Volmerange, etc...)

Diverses voix s'élèvent dans la salle pour faire valoir les arguments suivants :

- L'ampleur de ce projet paraît incompatible avec le fait que les différents championnats nationaux continueront d'être répartis sur d'autres stands et les championnats internationaux ne se dérouleront pas toujours en France.
- La très grande majorité des tireurs licenciés à la F.F.Tir ne seront pas directement concernés par un tel aménagement.
- Certaines ligues régionales et de nombreux clubs sont, d'ores et déjà, opposés à ce projet et menacent de ne pas renouveler toutes les licences fédérales et de créer des cartes de membres pour les tireurs loisirs.

Après audition et synthèse des différentes interventions, la motion suivante est alors rédigée :

" La Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté, réunie en Assemblée Générale le 3 Novembre 2013, exprime ses plus vives réserves sur le projet du stand de Châteauroux tel qu'il est défini sur le site Internet de la F.F.Tir.

Ces réserves portent essentiellement sur les caractéristiques techniques de ce projet, sur son mode de financement, sur son implantation géographique et sur son utilisation ultérieure.

La position définitive de la Ligue sera arrêtée après examen des conclusions du rapport du cabinet d'experts mandaté par la F.F.Tir."

Cette motion est alors soumise au vote de l'Assemblée Générale et adoptée à l'unanimité.

Mandat est donné aux délégués porteurs de voix de la Ligue Régionale pour la présenter lors de l'Assemblée Générale Fédérale des 25 et 26 Janvier 2014

8-2 – Autres questions diverses

Modifications apportées à la réglementation en matières de détentions d'armes

- Les clubs pourront désormais détenir 1 arme pour 15 tireurs au lieu de 20 et un total de 60 armes par club au lieu de 40.
 - Les clubs qui font commerce des munitions devront en faire la déclaration à la Préfecture (Art. 56)
- les carnets de tir devront porter mention de 3 tirs de contrôle au cours des 12 derniers mois.

- La production d'un extrait de naissance est obligatoire pour toute première demande ou renouvellement d'autorisation de détention. Ce document permet de contrôler l'évolution de l'état-civil des demandeurs, notamment en cas de décès.
- Le nouveau formulaire CERFA 12644*02 est disponible sur le site Internet "servicepublic.fr". Les dossiers de demandes d'autorisation doivent être envoyés directement aux Préfectures et il est vivement conseillé d'envoyer ces dossiers en recommandé avec avis de réception.

Projet de Développement de la Ligue pour l'Olympiade 2013 - 2016

Le Président expose le Projet de Développement de la Ligue pour l'Olympiade 2013-2016 et insiste sur les principaux axes qui seront suivis sur cette période et initiés dès que le Championnat de France Indoor sera terminé à Besançon.

La Ligue va mettre en place des actions de développement du tir en milieu scolaire par des interventions dans divers établissements avec utilisation d'armes et cibles laser. Elle ne souhaite pas financer le sport UNSS mais plutôt attirer des nouveaux licenciés dans les clubs.

La Ligue va œuvrer à la création de sections Handisport et à l'accueil des personnes à mobilité réduite. L'aménagement des accès aux locaux sportifs pour les handicapés sera obligatoire à compter de Janvier 2015.

Le Président fait état d'une lettre de M. André JACQUIN (C.T Maizières) qui déplore l'absence de référence aux Ecoles de Tir dans le projet de développement. Il confirme que la Ligue est disposée à apporter son soutien aux projets des clubs mais qu'elle ne peut pas systématiquement apporter une aide financière à tous les projets.

Le Projet de Développement de la Ligue est annexé au présent procès-verbal.

Mise en garde relative aux contrats d'assurance

Le Président fait état d'une lettre de M. Denis DEMARCY (C.T Fort La Chaux) invitant les Présidents de clubs à vérifier leurs contrats d'assurances afin d'être certains que l'ensemble des risques liés à toutes les activités au sein des clubs sont bien couverts et garantis. Quelques précédents fâcheux doivent inciter à être vigilants en la matière.

Pour sa part, La Ligue va contacter son assureur pour vérifier son contrat et, le cas échéant, étendre les garanties couvrant ses matériels, notamment lorsqu'ils sont prêtés aux clubs et stockés dans leurs locaux.

Recensement des boîtiers de commandes de cibles

Un courrier va être adressé aux clubs de la région pour recenser les boîtiers de commandes de cibles susceptibles de devoir être modifiés et/ou actualisés pour répondre aux nouvelles règles en matière de temps de tir.

A réception des réponses, la Ligue étudiera les diverses possibilités d'aider les clubs à assurer au mieux cette adaptation aux nouvelles règles.

Communication interne

Michel PETETIN, Responsable Entraînements de la Ligue, souhaiterait que les clubs indiquent les numéros de téléphone et les adresses électroniques de leurs licencié(e)s dans l'application ITAC. Très peu de clubs le font, or, ces informations peuvent être très utiles à chaque club pour des envois de courriels en interne mais, également, aux responsables de la Ligue qui souhaitent convoquer les licenciés en stage, entraînements ou compétitions.

Le Président demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir. Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé par Monsieur Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par lui-même.

Le 4 Novembre 2013

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT

le Secrétaire Général,

Pierre VIVIER